

Nombres de conseillers		EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 novembre 2018	Délibération n° 32-2018
En exercice	8		
présents :	7		
votants :	8		

L'an deux mille dix huit, le 23 novembre 2018, à 19 heures 30, les membres du Conseil municipal de la commune de MORIAT, se sont réunis en session ordinaire au lieu habituel de leurs séances après convocation légale sous la présidence de Monsieur LEGENDRE Denis, maire de MORIAT.

Date de convocation : 15/11/2018

Présents : MM LEGENDRE Denis, BAYLOT Thierry, ISSARTEL Franck et MERCIER Benoît, et MMES BINET Josselyne, CIPIERE Evelyne, VEDRINE Monique

Pouvoir : BOLLEY Carine pouvoir donné à BINET Josselyne

VOTES :	
Pour	: 8
Contre	: 0
Abstention	: 0

Objet : Approbation du procès verbal de synthèse de l'enquête publique de zonage d'assainissement

Mr le Maire informe le Conseil municipal qu'il est nécessaire d'émettre un avis sur le rapport de fin d'enquête

Suite à l'envoi du rapport aux conseillers avant la séance du conseil municipal pour en prendre connaissance, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve ledit rapport dans sa totalité.

Pour information : le procès verbal de synthèse de l'enquête du zonage d'assainissement est joint en pièce annexe.

Fait et délibéré les : jour, mois et an ci-dessus

Au registre sont les signatures

Fait à Moriat, le 29 novembre 2018, pour copie conforme

Rendu exécutoire compte tenu de sa réception en Sous-préfecture le :

Et de sa publication :

Le Maire, LEGENDRE Denis



Commune de MORIAT

Zonage d'assainissement collectif et non collectif

Plan de zonage

Échelle : 1 / 10 000

	Société d'Études et de Conseil Assainissement et Eau 3 rue Lamouliède BP 60 63500 ISSOIRE Tel : 04 73 54 99 27 Fax : 04 73 54 99 51	
Chargé d'affaire BARRAND Bernard	PLAN N° 1	Échelle 1 / 1 500
Numéro de dossier 711		Dessiné le 17 / 01 / 2017
Dessinateur PLUTINO Thomas		Modifié le 14 / 11 / 2017

Légende
Assainissement collectif existant et futur
Toute habitation située à l'extérieur des zones d'assainissement collectif relève de l'assainissement non collectif
* Assainissement individuel réalisé en vertu d'un permis de construire ou à la charge du propriétaire, non en litige des cas, selon les techniques de l'assainissement individuel

